



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Acces des locaux

Question écrite n° 9598

### Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les suites attendues du plan intitulé « ville ouverte », adopté en novembre 1990 et visant à améliorer l'accessibilité des villes et des équipements aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Le volet législatif de ce plan a fait l'objet d'une loi votée à l'unanimité par le Sénat et l'Assemblée nationale (loi no 91-663 du 13 juillet 1991, J.O. du 19 juillet 1991). Plus de deux ans après la promulgation de cette loi, la publication d'un décret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public est toujours attendue, alors que ce texte a reçu un avis favorable du Conseil d'Etat et a été signé par tous les ministres concernés. Il la remercie vivement de bien vouloir indiquer quelles mesures seront prises pour accélérer la publication de ce décret dont les modalités sont destinées à favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées et à mobilité réduite.

### Texte de la réponse

Le décret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité, aux personnes handicapées, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a été publié au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus général relatif à l'accessibilité des installations aux personnes handicapées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gaillard Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9598

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4677

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 732